



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de charte en vue du classement du PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOUILLEDES, situé sur le territoire des communes suivantes :

Département de l'Aude : Lagrasse, Saint-Pierre-des-Champs, Saint-Martin-des-Puits, Talairan, Vignevieille, Lairière, Termes, Montjoi, Bouisse, Valmigière, Missègre, Terroles, Veraza, Peyrolles, Salza, Lanet, Albières, Arques, Serres, Cassaignes, Luc sur Aude, Couiza, Coustaussa, Rennes Les Bains, Rennes Le Château, Saint-Ferriol, Granès, Montazels, Espéras, Campagne Sur Aude, Ginols, Quillan, Saint Julia de Bec, Saint-Just-et-le-Bézu, Saint Martin des Lys, Axat, Belvianes-et-Cavirac, Puilaurens, Saint-Louis-et-Parahou, Salvezines, Gincla, Montfort-sur-Boulzane, Bugarach, Sougraigne, Fourtou, Auriac, Soulatge, Camps-sur-l'Agly, Cubières-sur-Cinoble, Cucugnan, Padern, Paziols, Duilhac-sous-Peyrepertuse, Rouffiac-des-Corbières, Massac, Laroque-de-Fa, Mouthoumet, Dernacueillette, Davejean, Maisons, Montgaillard, Palairac, Felines-Termenès, Villerouge-Termenès, Albas, Quintillan, Tuchan, Cascastel-des-Corbières, Villeneuve des Corbières, Fontjoncouse, Durban Corbières, Saint Jean de Barrou, Fraise-des-Corbières, Embres-et-Castelmaure.

Département des Pyrénées-Orientales : Caudies-de-Fenouillèdes, Fenouillet, Vira, Rabouillet, Fosse, Le Vivier, Sournia, Campoussy, Trevillach, Prats-de-Sournia, Pezilla-de-Confient, Felluns, Saint-Martin, Prugnanes, Saint-Paul-De-Fenouillet, Lesquerde, Saint-Arnac, Trilla, Ansignan, Caramany, Lansac, Bélesta, Cassagnes, Rasiuguères, Planèzes, Latour-de-France, Montner, Estagel, Maury, Tautavel, Opoul-Périllos, Vingrau.

Par arrêté N° DITEE/SBT/2019/14 du 26 Novembre 2019, la Présidente du Conseil Régional Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.

Durée de l'enquête :

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-27, L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, **du Lundi 16 Décembre 2019 à 9h00 au Vendredi 17 Janvier 2020 inclus à 17h00**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Commission d'enquête :

Ont été désignés membres de la Commission d'enquête publique suivant la décision n°E19000099/31 du 11 Juin 2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse : en qualité de Président : Monsieur Michel SABLAYROLLES, géomètre-expert honoraire en retraite, en qualité de membres titulaires : Monsieur Louis SERENE, Monsieur Christian TOURAILLES.

Lieux de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévus par le code de l'environnement, dont notamment l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes aux heures d'ouverture habituelle des bureaux de : Durban-Corbières, Axat, Quillan, Felluns, Saint-Paul-de-Fenouillet, Lagrasse, Mouthoumet (à l'antenne de Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois), Bugarach, Couiza, Estagel, ainsi qu'au Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes à Tuchan, **désigné siège de l'enquête publique**, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique et mettant en consultation le rapport physique de l'évaluation environnementale.

Le dossier complet est accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/parc-naturel-corbieres-fenouilledes>.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre électronique accessible depuis le site internet ci-dessus, par mail (parc-naturel-corbieres-fenouilledes@mail.registre-numerique.fr), sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la Commission d'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur le Président Michel SABLAYROLLES, Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, 2 Rue de la Cave coopérative- BP 06 - 11350 TUCHAN. La personne responsable du projet est Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie, à l'attention de Mathilde PINTO, responsable de service Biodiversité et Territoires (05 61 39 66 20) – Région Occitanie 22 Boulevard du Maréchal Juin – 31406 TOULOUSE Cedex 9. Toute demande d'information peut être adressée par courrier. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, à ces mêmes coordonnées.

Le président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanence :

Le président de la commission d'enquête et ses assesseurs recevront les observations du public sur le projet de charte du Parc aux jours et horaires suivant :

Dpt	Lieu	Commune	Permanence	Horaires d'ouverture *sous réserve de fermetures exceptionnelles
11	Syndicat Mixte de Préfiguration : 2 rue de la cave coopérative - BP 06- 11360 Tuchan	TUCHAN	Lundi 16 Décembre 2019 de 10h00 à 12h00	Lun au Ven : 9h-12h / 14h-17h
11	Mairie : 8 Rue de la Mairie- 11360 Durban Corbières	DURBAN-CORBIERES	Lundi 16 Décembre 2019 de 14h30 à 17h00	Lun/Mar/Jeu/Ven: 9h-12h/14h-17h Me: 9h-12h
11	Mairie : 66 Route Départementale- 11140 Axat	AXAT	Jeudi 19 Décembre 2019 de 10h00 à 12h00	Lun/Mar/Mer/Jeu: 8h30-12h/13h30-18h, Ven : 8h30-12h / 14h-17h
11	Mairie : 17 Rue de la Mairie- BP 49- 11500 Quillan	QUILLAN	Jeudi 19 Décembre 2019 de 14h00 à 17h00	Lun/ Mar/ Mer : 8h-12h/13h30-17h30 Jeu : 8h-12h / 13h-30-16h30 Ven : 8h-12h
66	Mairie : 1 Place de la Mairie- 66730 FELLUNS	FELLUNS	Vendredi 08 Janvier 2020 de 10h00 à 12h00	Lu/ Mar/ Mer/ Ven : 10h-12h
66	Mairie : 20 Rue Arago- 66220 Saint-Paul-De-Fenouillet	SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Vendredi 27 Décembre 2019 de 14h00 à 17h00	Lun : 10h-12h / 14h-17h Mar/Mer/Jeu/Ven : 9h-12h / 14h-17h
11	Mairie : Avenue des Condamines- 11220 Lagrasse	LAGRASSE	Vendredi 03 Janvier 2020 de 10h00 à 12h00	Lun au Ven : 8h-12h / 14h-17h
11	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois : 14 Rue de la gare- 11330 MOUTHOMET	MOUTHOMET	Vendredi 03 Janvier 2020 de 14h30 à 17h00	Lun au Ven : 8h-12h / 14h-17h
11	Mairie : Le village- 11190 BUGARACH	BUGARACH	Vendredi 10 Janvier 2020 de 10h00 à 12h00	Ma : 10h-12h ; Ve : 10h-12h
11	Mairie: Route des Pyrénées- 11190 Couiza	COUIZA	Vendredi 10 Janvier 2020 de 14h00 à 17h00	Lun au Ven : 10h-12h / 16h-18h
66	Mairie : 6 Avenue Docteur Torrelles- 66310 Estagel	ESTAGEL	Jeudi 16 Janvier 2020 de 10h00 à 12h00	Lun/Mer/Ven : 8h30-12h / 13h30-17h Mar/Jeu : 8h30-12h / 13h30-18h
11	Syndicat Mixte de Préfiguration : 2 rue de la cave coopérative - BP 06 - 11360 Tuchan	TUCHAN	Jeudi 16 Janvier 2020 de 14h30 à 17h00	Lun au Ven : 9h-12h / 14h-17h

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ; favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans tous les lieux de mise à disposition du dossier au public cités ci-dessus, sur le site Internet de la Région Occitanie www.laregion.fr et au siège du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.

A l'issue de l'enquête et après consultations des collectivités, la Région se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le classement du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.